

Prévenir le harcèlement et sensibiliser ses collaborateurs

Cours Pratique de 1 jour - 7h

Réf : HRC - Prix 2024 : 890CHF HT

Depuis plusieurs années, le thème du harcèlement est au cœur de l'actualité juridique. Cette formation vous permettra d'éclaircir les notions de harcèlement moral et sexuel afin de repérer les situations à risque dans votre entreprise et mettre en œuvre un processus de prévention adapté.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation l'apprenant sera en mesure de :

Comprendre ce que recouvrent le harcèlement moral et sexuel et les lois qui les sanctionnent

Identifier les facteurs de risques favorisant les agissements du harcèlement

Agir face à une situation de harcèlement en sélectionnant les différentes options envisageables

Anticiper les risques de harcèlement moral et sexuel grâce à un plan de prévention adapté

LE PROGRAMME

dernière mise à jour : 10/2019

1) Cerner les phénomènes de harcèlement

- S'approprier le texte de la loi sur les définitions de harcèlement moral et sexuel.
- Connaître les dernières évolutions (Loi 2012-954 du 6 août 2012).
- Différencier les éléments apparentés à du harcèlement moral et à de la pression professionnelle.
- Distinguer le harcèlement des autres risques psychosociaux.
- Comprendre l'impact de l'obligation de sécurité de résultat en matière de harcèlement.

Travaux pratiques : Echanges autour de cas réels.

2) Reconnaître les cas de harcèlement

- Identifier les cas de harcèlement ascendant, descendant, horizontal.
- Décrypter les profils et techniques d'un harceleur.
- Anticiper les profils des victimes et distinguer les fausses victimes et faux coupables.
- Repérer les agissements susceptibles d'amener à une situation de harcèlement.
- Mesurer les risques liés aux méthodes de management et à l'organisation de travail.
- Se positionner et agir en fonction du diagnostic de la situation.

Travaux pratiques : Jurisprudence en matière de harcèlement moral.

3) Agir lors des cas de harcèlements déclarés

- Adopter un comportement approprié.
- Analyser les éléments préparatoires à une rencontre délicate.
- Se faire aider au sein de l'entreprise : CSE, médecin du travail, assistante sociale, médiateur...
- Trouver et mettre en place des solutions.
- Comprendre les risques potentiels de conflits.

PARTICIPANTS

DRH, RRRH, recruteurs, collaborateurs de la fonction RH, managers.

PRÉREQUIS

Aucune connaissance particulière.

COMPÉTENCES DU FORMATEUR

Les experts qui animent la formation sont des spécialistes des matières abordées. Ils ont été validés par nos équipes pédagogiques tant sur le plan des connaissances métiers que sur celui de la pédagogie, et ce pour chaque cours qu'ils enseignent. Ils ont au minimum cinq à dix années d'expérience dans leur domaine et occupent ou ont occupé des postes à responsabilité en entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques...

Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Les moyens pédagogiques et les méthodes d'enseignement utilisés sont principalement : aides audiovisuelles, documentation et support de cours, exercices pratiques d'application et corrigés des exercices pour les stages pratiques, études de cas ou présentation de cas réels pour les séminaires de formation.
- À l'issue de chaque stage ou séminaire, ORSYS fournit aux participants un questionnaire d'évaluation du cours qui est ensuite analysé par nos équipes pédagogiques.
- Une feuille d'émargement par demi-journée de présence est fournie en fin de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation si le stagiaire a bien assisté à la totalité de la session.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription doit être finalisée 24 heures avant le début de la formation.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Vous avez un besoin spécifique d'accessibilité ? Contactez Mme FOSSE, référente handicap, à l'adresse suivante psh-accueil@orsys.fr pour étudier au mieux votre demande et sa faisabilité.

- Poursuivre et déposer une plainte : juridictions pénales, conseil des Prud'hommes, rupture du contrat de travail.

Travaux pratiques : S'exercer à la technique d'entretien : vérifier dans le face-à-face la véracité des informations fournies.

4) Prévenir le harcèlement au sein de l'entreprise

- Mettre en place une politique de prévention concertée avec les acteurs sociaux.

- Disposer d'instruments de mesure et de relais d'alerte.

- Sensibiliser via l'information et la communication interne : règlement intérieur, charte, formation...

- Agir pour mobiliser chaque membre de l'entreprise à son niveau.

- Articuler la prévention du harcèlement avec celle des risques psychosociaux.

Travaux pratiques : Définir un plan d'actions adapté à l'entreprise de chacun.

LES DATES

CLASSE À DISTANCE

2024 : 21 juin, 16 sept., 18 nov.